

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE
DÉBATTUES SUR LA MOTION
D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement provisoire, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues à 10 heures ce soir: le député de Skeena (M. Howard): Privilèges et élections—interpellation sur la présentation du premier rapport du comité; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Service public—fonctionnaires fédéraux à la retraite—demande d'une hausse des pensions; le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): Affaires extérieures—la Chine continentale—possibilité d'une reconnaissance officielle.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LES SUBSIDES

La Chambre reprend la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Sharp invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de M. Fairweather.

M. Lawrence E. Kindt (MacLeod): Monsieur l'Orateur, depuis huit ans que je suis député et que je siège à la Chambre, je n'ai jamais encore traité d'une question plus vitale pour chacun des membres de la Chambre, pour la dignité de la Chambre et tout ce qu'elle représente, que l'amendement présenté à cette motion. Il s'attaque directement à la cause et, en l'occurrence, il s'agit du premier ministre qui aurait demandé les dossiers concernant certains députés en particulier. Pourquoi? Il est clair que le motif s'inspirait d'un désir de vengeance politique. Il ne s'agissait pas de protéger la sécurité nationale dans le passé, le présent ou l'avenir, ou très peu du moins, mais je tiens à donner le bénéfice du doute au premier ministre. Son intention était de trouver quelque chose pour riposter au député du Yukon (M. Nielsen), pour chercher, autrement dit, à faire taire l'opposition.

• (8.10 p.m.)

Je puis assurer au premier ministre et aux députés ministériels que, d'ici la fin du débat, ils vont regretter le jour où le premier ministre a agi de la sorte. J'ignore ce qu'il a fait de

ces dossiers après les avoir reçus de la Gendarmerie. Mettons qu'il les a examinés, mais il les a gardés pendant environ 16 mois et la Gendarmerie a dû demander qu'ils lui soient rendus. S'ils renfermaient quoi que ce soit concernant la sécurité, le premier ministre aurait sûrement demandé à la Gendarmerie de prendre les mesures voulues. A mon avis, et je parle sérieusement, si un député qui jouit de la confiance de ses commettants est trouvé coupable d'une atteinte à la sécurité, le gouvernement, la Gendarmerie ou les autorités sont certes en droit de sévir contre lui. Il nous faut sauvegarder l'honnêteté, l'intégrité et la dignité du Parlement. Aucun écart ne doit être toléré. S'il s'en découvre, il incombe à la Gendarmerie royale de présenter au gouvernement le dossier qui s'y rapporte. Je soutiens que ce n'est pas au premier ministre d'exiger les dossiers des députés pour les compromettre et tenir au-dessus de leurs têtes ce seau de fange dont il peut les inonder n'importe quand. Ce n'est pas la sorte de conduite qu'un gouvernement devrait tolérer, encore moins un premier ministre. Je suis convaincu que le gouvernement avait l'intention de préparer une chasse aux sorcières et de trouver quelque chose à reprocher à quelqu'un pour attirer sur lui l'attention publique; c'est la méthode qu'on a adoptée.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne comprends pas que le gouvernement n'ait rien trouvé à reprocher à quelqu'un. A une certaine époque, j'ai subi le triage de sécurité et j'avais accès à des dossiers secrets interdits à d'autres, mais ce n'était pas au Canada. J'ai trouvé certaines choses, et on m'en a montré—mais c'était plutôt des oui-dire d'un caractère douteux. J'imagine que tous les dossiers contiennent des choses comme celles-là. Mais citer des gens en justice pour autant, ou faire peser sur eux des soupçons, c'est injuste, sans le moindre doute. Quand on ne peut pas prouver de méfait, il faut s'abstenir.

J'imagine que c'est l'attitude adoptée par le premier ministre après avoir examiné ces dossiers; autrement, il ne les aurait pas gardés pendant seize mois sans agir. Il y a quelque chose qui ne marche pas quelque part. Il y a anguille sous roche et, avant la fin de cette discussion, j'espère que nous aurons trouvé le nœud du problème. A mon sens, le problème, c'est que le premier ministre et le gouvernement éprouvaient le besoin de découvrir quelque chose à reprocher à l'opposition et, dans une certaine mesure, de se venger.